



Le Général
Chef de l'Etat-Major Particulier

Paris, le 09 DEC. 2024

Mon Général,

Le chef de l'État a bien reçu la correspondance que vous avez souhaité lui faire parvenir et dans laquelle vous lui faites part de l'incompréhension de la majorité des associations du Comité National d'Entente concernant le communiqué de presse de l'Elysée diffusé le 1^{er} novembre dernier au sujet des circonstances de la mort de Larbi Ben M'Hidi.

Le Président de la République a pleinement conscience des actes terribles commis par Larbi Ben M'Hidi. Ils sont ancrés et inscrits dans l'Histoire. Il est important de qualifier tous les faits établis par des historiens pour aboutir à une mémoire partagée avec l'Algérie. Il était par conséquent important de reconnaître que Larbi Ben M'Hidi a été tué par ses geôliers. Admettre cette réalité ne retire en rien le mérite et la valeur des milliers de militaires français engagés en Algérie. Cela n'atténue pas le respect et le souvenir de la Nation pour nos soldats qui sont tombés en Algérie.

Le Président de la République par ailleurs demandé pardon aux Harkis au nom de la France le 20 septembre 2021, a honoré les Rapatriés le 26 janvier 2022 et rendu hommage aux combattants de la Guerre d'Algérie le 26 octobre 2022.

Vous mesurez, comme chef militaire engagé au combat, que les opérations peuvent comporter une part de grandeur, mais aussi d'ombre. Au-delà des diverses communications sur ces périodes sensibles de notre histoire, la République française compte pour vous pour expliquer, donner du sens et de la hauteur. Certaines ombres ne font pas disparaître la grandeur.

Je vous vous prie de recevoir, mon général, mes salutations les meilleures.

Général d'armée aérienne Fabien MANDON

Monsieur le général d'armée (2S) Bruno DARY
Président du Comité National d'Entente des associations patriotiques et du monde combattants
6 avenue Sully-Prudhomme
75007 PARIS

COPIES :

- Monsieur le ministre des Armées et des Anciens Combattants ;
- Monsieur le ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens Combattants ;
- Monsieur le chef d'état-major des Armées ;
- Monsieur le chef d'état-major de l'armée de Terre ;
- Monsieur le chef d'état-major de la Marine ;
- Monsieur le chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- Monsieur le directeur général de la Gendarmerie Nationale ;
- Madame la directrice de l'ONAC-VG.